**GUIDE RELATIF A L’ELABORATION DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA MEDIATION LINGUISTIQUE 2023-2024, A DESTINATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES**

Ce document détaille les modalités de l’appel à manifestation d’intérêt et vous accompagne dans l’élaboration de votre dossier.

*Dans le cadre de son programme pour le français et le multilinguisme dans les Organisations internationales, l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) accompagne et soutient les Organisations internationales et régionales dont le français est langue officielle et/ou langue de travail et souhaitant renforcer leurs capacités en français.*

*Les Organisations désireuses d’obtenir un accompagnement de l’OIF devront respecter les modalités suivantes :*

*- Désigner un interlocuteur unique pour l’OIF, qui coordonnera le projet. Ce coordonnateur devra être une personne rattachée aux services linguistiques et/ou de conférence de l’Organisation partenaire et être en mesure de recenser les besoins en termes d’appui et de renforcement de capacités de l’ensemble du service (formation, développement d’outils, partenariats à nouer, etc.), afin de les faire parvenir à l’OIF.*

*- Fournir des informations chiffrées relatives à l’utilisation des langues de travail et, notamment du français, à l’équipe OIF.*

*- Contribuer financièrement au projet, seules ou avec la contribution d’autres partenaires, à hauteur de 50% minimum.*

*- Fournir à l’OIF aux dates indiquées les bilans techniques et financiers à mi-parcours et finaux, justifiants des activités mises en place et des dépenses effectuées.*

*- Assurer la visibilité de l’OIF lors des actions de formation.*

*- Accorder une place à la langue française dans leurs locaux (signalétique), sur leur site internet, dans leur communication interne (courriels, réunions, etc.) et lors de réunions internationales (encourager leurs représentants à s’exprimer en français, veiller à la disponibilité des documents de travail traduits en français et d’interprètes francophones, etc.).*

***Pour que votre dossier soit complet, nous vous invitons à nous envoyer avant le 31 octobre 2022, 23h59 GMT+1, l’ensemble des documents constituant votre dossier de renforcement de la médiation linguistique 2023-2024 : projet de renforcement de la médiation linguistique 2023-2024 (cf. document word en annexe 1), plan de financement 2023 (cf. document excel en annexe 2), lettre d’accompagnement adressée à S.E.Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie et coordonnées bancaires et administratives de votre Organisation.***

**I – Elaborer votre dossier de renforcement de la médiation linguistique 2023-2024**

1. Etapes préliminaires

La rédaction du Plan de renforcement de la médiation linguistique 2023-2024 doit se baser une analyse précise, si possible chiffrée, de la situation du multilinguisme et de la langue française au sein de l’Organisation (nombre de documents produits en français, nombre de documents traduits vers le français, % de réunions où l’interprétation en français est disponible, etc.).

La définition des activités à mettre en œuvre doit, quant à elle, se baser sur une analyse précise des besoins de votre Organisation et de votre Service. Nous distinguons trois catégories de besoins :

* les besoins politiques (au niveau de votre Organisation : agenda, priorités politiques, etc.),
* les besoins stratégiques (au niveau de votre Département ou Service : priorités thématiques, internes, compétences devant être acquises par les équipes de ces Directions, outils à développer, etc.) et, enfin,
* les besoins individuels ou besoins des bénéficiaires (quelles tâches l’agent doit-il effectuer en français, quelles sont ses motivations – professionnelles et/ou personnelles -, etc.).

La définition de ces besoins et leur transmission à notre équipe représente la première étape, indispensable, de votre démarche.

Afin de vous accompagner dans cette étape, nous mettons à votre disposition 3 fiches d’analyse de besoins en annexe.

Après avoir effectué cette étape préliminaire et avoir recensé les besoins auprès de votre Service et de ses agents, l’équipe programme OIF sera à-même de définir avec vous des objectifs à atteindre et de vous orienter vers les actions les plus adaptées pour y répondre.

1. Modalités de candidature

Afin de bénéficier d’un accompagnement de l’OIF, nous vous demandons de nous faire parvenir votre dossier de renforcement de la médiation linguistique avant le 31 octobre 2022, 23h59 GMT+1.

Les dossiers sont à envoyer à [renforcementdufrancais@francophonie.org](mailto:sandrine.lejean@francophonie.org)

Les projets seront examinés pour validation par l’OIF sur la base des documents indiqués dans l’appel à manifestation d’intérêt :

1. Lettre d’accompagnement adressée à S.E.Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l’OIF et partageant la vision politique sur le multilinguisme au sein de votre Organisation ;
2. Le projet de renforcement de la médiation linguistique 2023-2024 (cf. document word en annexe 1) ;
3. Le plan de financement 2023 (cf. document excel en annexe 2) qui détaille le financement annuel des activités envisagées. **Pour des raisons de calendrier budgétaire interne à l’OIF, ce document doit uniquement concerner le budget des activités prévues sur 2023.**
4. Les coordonnées bancaires et administratives de votre Organisation.

Seuls seront étudiés :

- les dossiers complets ;

- les demandes répondant aux objectifs du programme (renforcement du multilinguisme, de la pratique du français et de la médiation linguistique dans les Organisations internationales), tels que précisés dans l’appel à manifestations d’intérêt ;

- les projets respectant le co-financement OIF fixé à hauteur maximale de 50%.

Après étude du projet, un courriel précisant les actions validées et/ou les modifications à apporter, ainsi que les montants engagés sera envoyé par l’équipe-programme au coordonnateur.

**AUCUNE ACTION NE SAURAIT COMMENCER SANS VALIDATION DE L’EQUIPE-PROGRAMME.**

Nous attirons votre attention sur le fait que l’OIF subventionne uniquement l’Organisation internationale en charge de la coordination du Plan de renforcement de la médiation linguistique. Il revient à cette Organisation de contracter les différents prestataires de formation et ce, dans le respect de sa législation.

1. Responsabilités du coordonnateur

L’OIF invite le coordonnateur :

- à effectuer l’analyse des besoins de son Organisation, au niveau des différentes Directions et des différents services concernés.

- à veiller à la pertinence de la sélection des bénéficiaires de formations, au regard de l’objectif général du programme pour le français et le multilinguisme dans les Organisations internationales, qui vise à promouvoir le multilinguisme et à renforcer la maîtrise et l’usage de la langue française sur la scène internationale.

L’équipe OIF se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la sélection des bénéficiaires si besoin.

- à veiller à la bonne contractualisation des prestataires et experts amenés à intervenir dans le projet.

Le(s) prestataire(s) de ces formations doi(ven)t être celui/ceux annoncé(s) dans le projet soumis et validé par l’OIF. Tout changement de prestataire devra préalablement être validé par l’OIF et répondre aux exigences de qualité attendues.

Si nécessaire, l’équipe OIF se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l’identification de prestataires de formation en fonction de vos besoins

**II – Actions 2023-2024**

Afin de répondre à vos besoins et d’atteindre les objectifs que vous vous serez fixés dans votre Projet de renforcement de la médiation linguistique, l’OIF vous propose ci-dessous une liste non exhaustive des activités pouvant être mises en œuvre.

Cette liste vous est donnée à titre indicatif, l’objectif de ce programme étant de définir avec vous des activités sur mesure répondant aux besoins et aux objectifs de votre Organisation

1. Formations

Le coordonnateur du Projet de renforcement de capacités en français est responsable de la sélection des bénéficiaires de formations, en conformité avec les prérequis fixés dans le cadre du l’appel à manifestation d’intérêt (cf. I. C. Responsabilités du coordonnateur). La liste des bénéficiaires comprenant les fonctions de chacun sera envoyée à l’OIF pour validation, dès sa finalisation.

Les formations à destination des professionnels de la médiation linguistique devront viser l’acquisition de compétences techniques spécifiques en français et, dans le même temps, à développer les compétences professionnelles des bénéficiaires. Ces derniers développent alors une expertise technique en français sur un sujet précis.

Exemples de formations techniques et professionnelles :

* Nouvelles technologies de la traduction,
* Formation aux techniques d’interprétation à distance,
* Formation en traduction/interprétation juridique,
* Formation à la révision et à l’auto-révision,
* Formation en communication interculturelle.

Le choix des thématiques proposées devra impérativement répondre aux besoins exprimés par les Organisations et mentionnés dans le Projet de renforcement de la médiation linguistique.

Les formations seront organisées pour une douzaine de personnes minimum et dispensées par un prestataire sélectionné et contracté par l’Organisation partenaire.

Elles devront donner lieu à une évaluation systématique des compétences acquises.

Le choix des thématiques devra s’inscrire dans le cadre des engagements internationaux de la Francophonie et contribuer à véhiculer ses valeurs.

**Conditions de subvention OIF**

Pour des raisons de rationalisation des coûts :

- ces formations devront réunir un minimum de 12 participants réels par formation. Le cas échéant, une ouverture de la formation à des professionnels de la médiation linguistique extérieurs à votre Organisation pourra être envisagée ;

- une attention particulière sera portée à l’équilibre entre femmes et hommes parmi les participants à ces formations ;

- l’organisation de la formation devra être confirmée dans un délai minimum d’un mois avant la date de départ prévue ;

- chaque formation doit donner lieu à la délivrance d’une attestation précisant les objectifs, dates, durée et contenus des formations ainsi que les compétences acquises pour chaque participant assidu. Ces attestations doivent pouvoir être ajoutées aux dossiers administratifs des bénéficiaires et participer de leur parcours professionnel.

Rappel : l’OIF contribuera financièrement au projet à hauteur de 50% maximum.

1. Autres activités

Selon le contexte de votre Organisation et les priorités des services linguistiques ou de conférence, l’OIF est en mesure de vous accompagner pour différents types d’activités, telles que (liste non exhaustive) : partenariats avec institutions spécialisées dans la traduction/l’interprétation, mise à disposition de stagiaires provenant d’écoles de traduction/d’interprétation, soutien à un projet de recherche, notamment en lien avec le numérique et/ou l’intelligence artificielle, appui au développement d’outil(s), etc.

Nous vous invitons à nous faire part de tout besoin que vous auriez pu identifier, afin d’étudier ensemble les possibilités d’y répondre et les modalités à mettre en œuvre.

Comme pour l’ensemble des actions, l’OIF contribuera financièrement au projet à hauteur de 50% maximum.

1. Sélection et contractualisation des prestataires de formation

La sélection et la contractualisation des prestataires de formation sont de la responsabilité des Organisations partenaires, via le coordonnateur du Projet.

Il appartient au coordonnateur du Projet exclusivement de contracter les prestataires ou les intervenants/experts des formations qui auront été validées par l’OIF.

Nous vous invitons à porter une attention particulière aux procédures de sélection et de contractualisation internes à votre Organisation (appel d’offres, etc.).

L’OIF se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l’identification de prestataires de formations.

Nous vous demandons de veiller à ce que les prestataires que vous identifiez répondent ou soient en mesure de répondre aux critères suivants :

* Dispenser les formations en français ;
* Disposer d’une expertise et d’une expérience avérées, y compris avec un public de haut niveau.

Nous attirons votre attention sur la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes que les Chefs d’états et de gouvernement ont adoptée lors du dernier Sommet à Erevan en octobre 2018. Depuis 1994, la Francophonie s’est mobilisée pour faire de l’égalité entre les femmes et les hommes une priorité spécifique et transversale. Nous vous invitons donc à porter une attention particulière au respect de l’égalité femmes/hommes, y compris dans la sélection de vos prestataires de formation.

**III – Communication et visibilité**

1. Visibilité

La visibilité de l’OIF devra être assurée par l’Organisation partenaire et les prestataires de formation sur tous les supports pédagogiques et d’information émis dans le cadre des formations, ou toute autre opération prévue dans le Projet, accompagné de la mention « avec le soutien de l’Organisation internationale de la Francophonie ».

Lors des formations, la visibilité de l’OIF devra être assurée par l’Organisation partenaire sur tous les supports pédagogiques et d’information mais également dans la/les salle(s) de formation (kakémonos, affiches, etc.). Le partenariat avec l’OIF devra systématiquement être mentionné dans les allocutions d’ouverture par le Coordonnateur du Projet de renforcement de la médiation linguistique ou son représentant et les objectifs de la coopération rappelés. Un représentant de l’OIF devra, autant que faire se peut, être convié à ces événements.

1. Supports de formation

Pour l’ensemble des formations organisées dans le cadre de ce projet, les supports de formation utilisés devront être neutres et ne pas véhiculer de stéréotypes de genre, ni toutes autres formes de discriminations. Dans la mesure du possible, les exemples, études de cas et exercices utilisés permettront de communiquer sur des sujets et des valeurs portées par la Francophonie, telle que l’égalité entre les femmes et les hommes.

**IV – Annexes**

Pour vous aider dans la réalisation de cet exercice, vous trouverez ci-joint les documents suivants à compléter :

- L’annexe 1 : Projet de renforcement de la médiation linguistique 2023-2024 ;

- L’annexe 2 : Plan de financement 2023.

Nous mettons également à votre disposition trois fiches d’analyse de besoins pour vous appuyer dans cette démarche (annexe 3).

Les projets devront être transmis à l’OIF par voie électronique à l’adresse suivante : [renforcementdufrancais@francophonie.org](mailto:renforcementdufrancais@francophonie.org) **avant le 31 octobre 2022, 23h59 GMT+1**.

Nous vous remercions et nous tenons à votre disposition pour tout complément d’information ou concertation préalable avant envoi officiel de votre projet.

**V – Contacts**

* Equipe OIF

[renforcementdufrancais@francophonie.org](mailto:renforcementdufrancais@francophonie.org)

+33 1 44 37 33 74